

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 042154

AB 145U58

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 04811 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AKESBI HABIB

Date de naissance : 05/01/1955

Adresse : HAY AL MOSAIC AL RIFAI

Tél. : 0670341987 Total des frais engagés : 181AM 2020 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/12/2022

Nom et prénom du malade : Mme Nafya Nafya

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : Cymodrome

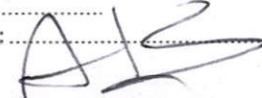
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/11/2012	21292	C.F. ord	1501000	Docteur Bouchaib DYAÏ
				Médecine Générale Bd Dakha Résidence 2 <sup>me</sup> espace Chira, Im. A. Appt. 2 <sup>me</sup> étage Hab. Chira-Aïn 20100 Casablanca Tel. 061.95.72.82

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie l'Ermitage 48, Avenue l'Ermitage - Casab Tél. 061.95.72.82 - 061.95.72.82	10.11.2012	1405,80

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

H	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553
B	

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	21433552
00000000	00000000
D	00000000
35533411	11433553
B	

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Bouchaib DYANI**  
MEDECINE GENERALE  
ECHOGRAPHIE  
ELECTROCARDIOGRAMME  
CIRCONCISION

Bd Dakhla - Résidence Espace Chrifa  
Imm. A - Appt. N° 2 - 1er Etage  
Hay Chrifa - Ain Chock - Casablanca  
Tél. : 05.22.50.70.22 - GSM : 06.61.95.72.88

## Résidence Avec Ascenseur

الدكتور بوشهيب الدياني  
الطب العام  
الفحص بالصدى  
تخطيط القلب  
ختانة الأطفال

شارع الداخلة - إقامة فضاء الشريفة - عمارة A - الشقة رقم 2  
طابق الأول . حي الشريفة . عين المدقق . الدار البيضاء  
الهاتف : 06.61.95.72.88 . المحمول : 05.22.50.70.22

## إقامة بالascus

E-mail : dr.dryani@gmail.com

لدار البيضاء في..... Casablanca, le.....

Nom & Prénom : Mme Mietti Naji

Lot : LOT : 220192  
PPV : EXP : 02/2027  
- : P.P.V : 95,00 DH  
Exp :

Lot : LOT : 220192  
PPV : EXP : 02/2027  
Exp : PPV : 95,00 D

10  
Pharmacie l'Ermitage  
18, Avenue l'Ermitage - Casa  
18, 1924-F21. 12.00.01.75  
10.10.1924

LOT 220786  
EXP 03 24  
PPV 170.00 DH

PPV (DH) :  
LOT N° :  
UT. AV. :

A photograph of a Cetamyl 1000 mg box and a barcode. The box is white with blue and red text. The barcode is standard 1D.

32,60. 8/8  
3. Mukor  
Mé 8 x 3 1/2 ap  
repa de la main  
17,20  
" Cetamyl 1g  
Mé 8 x 3 1/2 ap ap  
repa  
405,80  
8/8  
RYAN

**Docteur Bouchaïb DYANI**  
**Médecine Générale**  
**Rd Dakhla Résidence Espace**  
**Chrifa, Im. A - Appt. 24e étage**  
**Hay Chrifa-Aïn Chok-Casablanca**  
**935.50.22.22-GSM 061.95.72.88**

EN CAS D'URGENCE DE 8H À 20H APPELER 05 22 50 70 22 - APRÈS 20H APPELER LE 06 61 95 72 88